



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 632 149 A3**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(88) Date de publication A3:
03.05.2006 Bulletin 2006/18

(51) Int Cl.:
A46B 9/02 (2006.01) A45D 40/26 (2006.01)

(43) Date de publication A2:
08.03.2006 Bulletin 2006/10

(21) Numéro de dépôt: **05300710.0**

(22) Date de dépôt: **01.09.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **03.09.2004 FR 0409374**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis**
75016 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Tanty, François et al**
Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(54) **Applicateur pour l'application d'un produit sur les cils et les sourcils**

(57) La présente invention concerne un dispositif de conditionnement et d'application d'un produit sur les cils et/ou les sourcils, caractérisé par le fait qu'il comporte :

- un récipient (2 ; 102) contenant le produit, et
- un applicateur (103 ; 200) comportant un organe d'application qui comporte :
 - un support torsadé (115), ayant un axe longitudinal,
 - des poils maintenus par le support torsadé,

l'organe d'application présentant au moins une première région (117 ; 201) s'étendant longitudinalement, comportant une succession d'encoches (120 ; 203) pouvant se charger en produit et au moins une deuxième région (116 ; 202) s'étendant longitudinalement et configurée pour séparer les cils, le nombre d'encoches (120 ; 203) se succédant au sein de la région (117 ; 201) pourvue

d'encoches étant supérieur ou égal à 5.

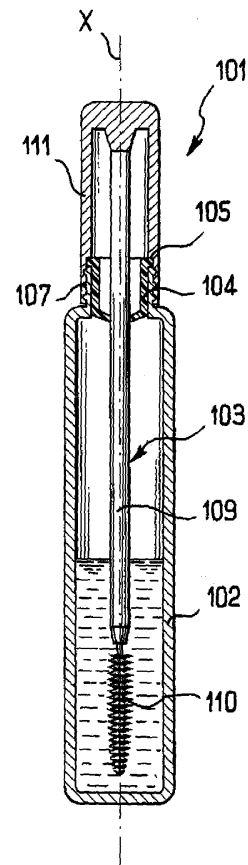


FIG.27



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 05 30 0710

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 715 038 A (OREAL) 21 juillet 1995 (1995-07-21)	1-4,6, 21-24, 26,27, 30-34	A46B9/02 A45D40/26
Y	* page 3, ligne 35 - page 9, ligne 15 * -----	5,28,29	
X	EP 1 342 428 A (L'OREAL) 10 septembre 2003 (2003-09-10)	1-6,21, 23,24, 26,27, 30-34	
Y	* alinéas [0182] - [0239] * -----	5,28,29	
Y	FR 2 847 436 A (L'OREAL) 28 mai 2004 (2004-05-28) * page 5, ligne 29 - page 11, ligne 11 * -----	28,29	
A	US 4 586 520 A (BRITTAİN ET AL) 6 mai 1986 (1986-05-06) * colonne 2, ligne 10 - colonne 4, ligne 20 * -----	7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D A46B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 15 novembre 2005	Examineur Koob, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES**

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications

- ☐ Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):
- ☐ Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

- ☐ Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prêtaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.
- ☐ Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:
- ☒ Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:

1-34



La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 1-34

Dispositif de conditionnement et d'application d'un produit sur les cils et/ou sourcils comportant un récipient et un applicateur avec des poils maintenus par un support torsadé, l'applicateur présentant au moins une région avec au moins 5 encoches et au moins une deuxième région configurée pour séparer les cils.

2. revendication: 35

Applicateur avec un support et au moins deux rangées d'éléments en saillie, les éléments n'étant pas tous parallèles, l'écartement angulaire étant supérieur à 0° et inférieur à 135°, les éléments en saillie de la première rangée étant répartis de manière homogène et ceux de la deuxième rangée étant répartie différemment.

3. revendication: 36

Applicateur avec un support et au moins deux rangées d'éléments en saillie, l'écartement angulaire étant inférieur à 135°, les éléments n'étant pas tous parallèles et le nombre d'éléments en saillie d'une rangée étant entre un quart et trois quarts du nombre d'éléments de l'autre rangée.

4. revendication: 37

Applicateur avec un support torsadé, des poils et deux rangées avec des encoches, les positions axiales des encoches d'une rangée coïncident avec celles de l'autre encoche et entre deux régions pourvues d'encoches au moins une région qui en est dépourvue.

5. revendication: 38

Applicateur avec un support torsadé et des poils présentant une section transversale différente d'une section transversale circulaire pleine et/ou ayant été battus et une région longitudinale comportant une succession d'encoches.

6. revendications: 39,42



La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

Applicateur avec un support et au moins trois rangées d'éléments en saillie réalisées d'une seule pièce, au moins deux rangées comportant au moins trois éléments en saillie consécutifs étant régulièrement espacés, les écartements des deux rangées étant différents.

7. revendications: 40,41

Applicateur avec un support et au moins trois rangées d'éléments en saillie réalisées d'une seule pièce, la deuxième rangée comportant un nombre d'éléments en saillie compris entre un quart et trois quarts du nombre d'éléments en saillie de la première rangée.

8. revendication: 43

Applicateur avec un support et au moins trois rangées d'éléments en saillie réalisées d'une seule pièce, au moins deux rangées étant identiques et différentes d'une troisième.

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 30 0710

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-11-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2715038	A	21-07-1995	CA 2138754 A1	15-07-1995
			DE 69408117 D1	26-02-1998
			DE 69408117 T2	07-05-1998
			EP 0663161 A1	19-07-1995
			ES 2113066 T3	16-04-1998
			JP 2622508 B2	18-06-1997
			JP 8033518 A	06-02-1996
			US 5542439 A	06-08-1996

EP 1342428	A	10-09-2003	BR 0300549 A	11-11-2003
			CN 1442101 A	17-09-2003
			CN 1628576 A	22-06-2005
			JP 2003259914 A	16-09-2003

FR 2847436	A	28-05-2004	CN 1502280 A	09-06-2004
			EP 1424024 A1	02-06-2004
			JP 2004174267 A	24-06-2004

US 4586520	A	06-05-1986	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82